

PRATIQUES PROFESSIONNELLES ÉTHIQUE ET POSITIONNEMENT

DROITS ET DEVOIRS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



Quinze ans après la promulgation de la loi du 2 janvier 2002, un bilan s'impose, afin de croiser les interprétations faites par les institutions, ainsi que les collectifs d'usagers, et de mettre en exergue les pratiques et dispositifs répondant à l'esprit de la loi.

Au-delà de l'affirmation de droits et libertés, la notion de contractualisation induit des devoirs et des obligations pour les personnes accompagnées. Mais quelle est la nature et la force

des engagements pris par la personne dès lors qu'elle est accueillie en institution ? Comment le professionnel se positionne face à la transgression et quelles sont les réponses éducatives et institutionnelles qui peuvent être apportées ? Cette formation permettra aux professionnels de construire des positionnements éducatifs d'équipe concernant l'application et la restriction des droits et libertés des personnes accueillies.



QUELQUES CONTENUS À ADAPTER SELON VOS BESOINS

- Etat des lieux des interprétations et de la mise en œuvre des outils à l'appui de la loi du 2 janvier 2002
- Face à la transgression : approche juridique et dimension éducative de la sanction
- Le rapport de l'institution et des professionnels à la loi
- Rappel des obligations générées par le contrat liant la personne accueillie à l'institution
- Conditions et modalités de restriction des droits et libertés de la personne accueillie
- Construction de procédures adaptées à la mission de l'institution et aux singularités des personnes accompagnées (contrat éducatif, règlement de fonctionnement...)

...



**Durée
indicative
2 jours**



NOUS VOUS PROPOSONS AUSSI

- Promouvoir une culture de la bientraitance **p.57**
- De la participation au développement du pouvoir d'agir **p.59**
- Face à la transgression : sanctionner et inclure